



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pôt-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 15 OCTOBRE.

Sir Robert Peel et son épouse, arrivés vendredi du continent, sont partis hier pour Drayton. — L'annonce que le dividende de novembre de la dette espagnole ne serait pas payé, a fait ici peu de sensation, parce qu'on s'y attendait; mais on est cependant très-mécontent que les intéressés n'en aient pas été informés aussitôt qu'on savait ne pouvoir satisfaire à cet engagement. Le gage que les détenteurs trouveront dans les revenus de l'île de Cuba, est peu sûr, car il est subordonné à la réception qu'on y fera à Cuba, à l'assentiment des autorités de cette île, et à la reconnaissance d'une contribution de cette espèce, enfin à la stabilité de ces autorités elles-mêmes. (Globe)

La marine marchande anglaise se compose actuellement de 24,282 navires jaugeant 2,553,685 tonneaux, et montés par 166,583 hommes. En y ajoutant celle des colonies, qui est de 3,579 vaisseaux formant une capacité de 214,878 tonneaux, et montés par 15,059 hommes, on obtiendra un total de 27,859 navires. (Morning-Chronicle)

On apprend de Malte, que le prince de Capoue y est arrivé le 2 septembre, et y a loué un palais pour 6 mois.

FRANCE. — PARIS, 19 OCTOBRE.

Le ministre de l'instruction publique vient de rendre l'arrêté suivant :

Considérant qu'il importe à l'intérêt des sciences, des lettres et de la librairie française, de chercher un remède au dommage et au péril grave que leur causent les contrefaçons des livres français à l'étranger;

Arrête ce qui suit : Article premier. Une commission est formée près le ministère de l'instruction publique, à l'effet de rechercher tous les moyens propres à prévenir les inconvénients de la contrefaçon des livres français à l'étranger, soit par des mesures législatives, soit à l'aide de négociations avec les puissances étrangères.

La commission recueillera tous les faits et documents propres à éclairer la question qui lui est soumise, et elle adressera au ministère de l'instruction publique son avis motivé sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter.

RENTE CINQ POUR CENT, DETTE ACTIVE ESPAGNOLE.

MM. Ardoin et compagnie étant autorisés à mettre en exécution la mesure proposée pour le paiement du semestre échéant le 1er novembre prochain, sur la dette active espagnole, en reconnaissances imputables sur les revenus de l'île Cuba, ont l'honneur de prévenir messieurs les porteurs, qu'ils recevront les coupons avec des bordereaux, par ordre numérique, à partir dudit jour, premier novembre, et qu'ils délivreront les reconnaissances données en paiement, aussitôt qu'elles leur seront parvenues.

On trouvera des bordereaux, dans les bureaux de MM. Ardoin et compagnie, rue de la Chaussée d'Antin, n. 45. Paris, 17 octobre 1836.

Un journal ministériel dit que, depuis la publication de l'ordonnance qui accorde des grâces à soixante deux condamnés, de nouvelles demandes en grâce ont été présentées par des prisonniers. A mesure que ces demandes parviennent au ministère de la justice, ajoute cette feuille, elles sont mises sous les yeux du roi; et l'on pense qu'une ordonnance, qui contiendra la liste des nouveaux graciés, paraîtra dans la première quinzaine de décembre.

Une lettre de Naples du 3 octobre donne de nouveaux détails sur la tentative hasardée par des bandits pour s'emparer du trésor de la banque, montant à plus de 25 millions

MODES DU TEMPS.

TOILETTES DU SOIR. — UN CONTRAT.

Il y avait grand monde à la réunion dont nous allons parler. La jeune fiancée, jolie et gracieuse, avait attiré tant de regards lorsqu'elle paraissait inconnue à une foule admiratrice, que, ce jour-là, les yeux attentifs qui se portaient uniquement sur elle, la trouvèrent moins embarrassée que toute autre ne l'eût été en pareil cas. Aussi put-elle conserver l'aisance qui la rend si charmante, et tout occupée d'un seul, se montrer bienveillante pour tous.

Mlle... a des cheveux châtains, brillants et onduleux; son visage, aux traits délicats, a une pâleur qui sied à sa physionomie mieux que la plus éblouissante fraîcheur. Elle était, ce soir de solennité, habillée simplement quoique avec élégance; sa robe en mousseline de l'Inde, garnie tout autour de plusieurs rangs de velours bleu, avait des manches demi-longues et plates; garnies comme la jupe, et de gants blancs garnis couvraient le reste du bras; une rose blanche attachait par devant le corsage drapé, et une rose blanche retombait avec ses cheveux que liait contre la tête un velours bleu à pans demi flottans. Elle tenait à sa main un éventail d'ivoire tendu de moire bleu, et un bouquet blanc d'un énorme volume.

Ces petits velours au bord d'une robe très ample et très longue sont d'un joli effet; ils remplacent les rouleaux auxquels on reviendra peut-être, puisque voici revenir bien des modes adoptées il y a

de ducats. La police a déjonné leurs projets et arrêté 20 individus qui conduisaient un agent de la banque.

D'après un ordre ministériel transmis à M le lieutenant-général comte de Castellane, le général carliste Maroto; arrêté sur la frontière des Pyrénées-Orientales, est parti de Perpignan le 10 de ce mois pour la ville de Tours, par la diligence et sous la conduite d'un gendarme.

Le journal légitimiste la France, qui a été informé dès hier de la décision relative à MM. de Peyronnet et de Chantelauze, fait pressentir ce matin que MM. de Polignac et Guernon de Ranville les suivront de près dans cette voie de libération.

M. Alph. de Gisors, architecte chargé de la construction de la nouvelle chambre des pairs devant le palais du Luxembourg, au midi, vient de trouver, en faisant les ouvrages de terrassements pour les fondations, une foule d'objets antiques précieux pour les archéologues, dans une série de petits puits percés à la suite l'un de l'autre sur une ligne qui est à peu près parallèle à l'arc du palais; il a trouvé des tuiles romaines en grande quantité, des débris de vases, plusieurs petites statuettes encore bien conservées et quelques bas-reliefs sur lesquels on remarque des draperies fort bien faites. D'après des recherches historiques auxquelles on s'est livré par suite de la découverte de ces objets, il paraît certain que cet endroit du sol parisien était un lieu de campement pendant une grande partie de l'occupation romaine.

Le Havre, 17 octobre. Le général Bertrand est attendu ce soir dans notre ville avec son fils pour s'embarquer à bord du trois-mâts le Bélisaire. Ces messieurs se rendent à la Martinique où l'honorable général possède des propriétés.

M. de Fagel, envoyé des Pays-Bas, à peine arrivé à Paris, a eu ce matin une conférence avec M. Molé. Le ministre s'est rendu ensuite aux Tuileries, ce qui a donné lieu au bruit que M. de Fagel avait reçu de son gouvernement des nouvelles instructions relatives au différend hollando-belge.

Une dépêche télégraphique de Toulon a fait appeler hier matin au ministère de la marine le contre-amiral Gallois. Après deux heures de conférences, cet officier a reçu l'ordre de partir pour Toulon dans la journée. A six heures il roulait dans la malle poste pour sa nouvelle destination.

Ce matin, on a parlé de la formation d'une nouvelle division pour le Levant dont M. Gallois pourrait avoir le commandement.

M. Rosamel et M. Molé ont eu plusieurs conférences avec l'envoyé de sa hautesse.

Aujourd'hui ont eu lieu à Notre Dame de Lorette les obsèques de M. le général Lemarrois, ancien aide de camp de l'empereur, avec tous les honneurs dus à son rang; une foule de généraux, M. le préfet de la Seine, les parens, les amis du général assistaient au convoi.

M. le docteur Bowring, membre du parlement anglais, se trouve en ce moment à Lyon d'où il doit se rendre dans le royaume des Deux-Siciles, pour y remplir une mission commerciale dont il a été chargé par le gouvernement de la Grande Bretagne.

On lit dans la Chronique de Paris :

Son Excellence Réchid-Bey, ambassadeur de la Sublime-Porte, est parti avant hier pour l'Angleterre. On dit que le sultan son maître, qui a fondé de grandes espérances sur ce jeune homme, le veut rappeler après qu'il aura passé une année en Angleterre, pour en faire un des ministres de l'empire. Réchid-Bey est donc destiné à une grande faveur. Il avait été reçu parmi nous comme un véritable Français de l'Orient. Sa belle figure, son œil plein de feu,

vingt ans. Jusque là les velours seront des fantaisies de bal pour les jeunes filles et tiendront le milieu entre la jupe plate toute unie, et la jupe garnie, parure de femme.

Il y avait de jolies et nouvelles toilettes à cette soirée de Madame...; et c'est un sûr moyen de trouver la nouveauté que la chercher dans ce cercle choisi, où toute innovation a du goût et de la distinction. Plus que partout on a remarqué une tendance au costume Louis XVI; en comparant les toilettes d'aujourd'hui et celles d'alors, on trouve une conformité frappante, même dans les coiffures que jusqu'ici on avait mises en dehors du retour aux vieilles modes. C'est que les coiffures aussi ont leur côté gracieux que l'on peut démêler dans ces masses de gaze et de rubans, dans cette confusion de plumes et de fleurs qui forment l'échafaudage monstrueux dont nos mères couvraient leur chevelure dénaturée par la poudre.

Toutefois il y avait de bonnes et coquettes intentions dans cette exécution ridicule; et nous en voyons la preuve dans les traductions que l'on nous en donne aujourd'hui. Ainsi, bien des personnes se fussent déridées à l'horreur si on leur avait dit que Mme. d'A. n'avait conçu le petit chapeau qu'elle portait mercredi, que d'après une peinture de Mme. Lebrun, représentant une vieille tante dont toute la famille plaisante depuis trente ans. Il y a dans ce chapeau toute la grâce qu'a su lui donner Mme. Thomas, et toute la finesse qu'une femme du monde peut apporter à la composition d'une mode faite

son sourire plein d'esprit, ce grand air, ce gentilhomme qu'il avait naturellement et sans effort, l'avaient rendu fort agréable aux dames. Voici des vers pleins d'esprit et pleins de cœur, qu'il a adressés en partant, à une jeune et belle personne qui l'avait doublement charmé par sa voix et par sa beauté. Ces vers ont été traduits pour nous par le savant professeur, M. Alix Desgranges, l'ami de Réchid-Bey :

A MADEMOISELLE E. C.

Dans le jardin de la beauté, combien de jolies roses!
Mais elles n'ont pas la voix délicieuse du rossignol.
Le rossignol tout son mérite est dans sa voix;
Dans son plumage, rien ne rappelle l'éclat de la rose.
Bien que tous deux soient les délices des amans,
Chacun d'eux jette au loin une gloire différente.

La rose est la lumière de l'œil amoureux.
Le rossignol charme l'oreille de l'univers.
Mais si chacun donne séparément la volupté d'un plaisir varié,
On peut résister auprès de chacun à son trouble, à sa mélancolie.
Alors que l'une reste sur sa tige, l'autre dans l'air,
Pouvait-on s'attendre à les voir réunies dans la même beauté?

J'ai rencontré cependant cet heureux assemblage,
J'ai rencontré la grâce unie à la mélodie.
Hélas! et je m'égare dans la vallée de mon enchantement.
Car j'ai vu la rose dans le rossignol, le rossignol dans la rose.

A Paris, mes yeux ont vu une jeune fille,
La rose du matin est envieuse de son visage.

Aux accents de sa belle voix, le rossignol se cache de honte,
Et j'ai nommé cette charmante personne rose et rossignol.

Qui l'eût dit pourtant, qu'un jour il y aurait à Paris un ambassadeur turc de trente ans, à la barbe noire et sans turban, qui adresserait à nos jeunes filles à marier des vers dignes de Dorat?

Le public ne sera point chassé, comme on l'avait dit, de la place de la Concorde pendant l'érection de l'obélisque. Dès hier, les ouvriers ont été mis à l'œuvre pour clore le rond point qui se trouve au milieu de la place, afin de laisser le chantier complètement libre; le public occupera les compartimens de la place, les chaussées et les terrasses environnantes; 200,000 personnes pourront voir parfaitement toutes les opérations.

bas de la chemise qui enveloppe l'obélisque, afin qu'il arrive directement sur sa base.

On a commencé à fixer les énormes cordages qui attachent la poiste de l'obélisque au sommet du chevalet de l'échafaud mobile. On achève tous les travaux accessoires. L'obélisque sera très-probablement dressé samedi, l'opération durera moins de trois heures.

Les hiéroglyphes et les figures d'hommes et d'animaux qui décorent ce monument, ont été sculptés avec une précision et une pureté de dessin fort remarquables. Ils sont disposés sur trois lignes ou colonnes verticales: dans celle du milieu, ils ont un poli parfait, et sont creusés à la profondeur de 15 centimètres (5 pouces); dans les colonnes latérales, ils ont été seulement piqués à la pointe. Cette différence dans le travail établit des tons variés et des oppositions qui en font remarquer clairement jusqu'aux moindres détails.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

ROBERT MACAIRE ET SON AMI BERTRAND.

Police correctionnelle de Paris.

Voici, entre mille autres, une scène de charriage, ou vol à l'américaine. Les acteurs de ce petit proverbe dramatique sont aujourd'hui en présence devant la 7^e chambre. Si les

pour elle. Il était en satin bleu très-pâle, le fond à plis irréguliers; il était serré par un ruban violet formant un large nœud par devant duquel s'élevaient deux plumes bleues touffées de points violets; de chaque côté, en dehors de la presse, légèrement inclinée contre les oreilles, retombaient de longues brides, attachées au casque par une épingle de bijouterie. Mme. d'A. porte des papillottes demi-longues et légères auxquelles se mêlait un bouquet composé de pensées et de ne m'oubliez pas. La toilette de Mme. d'A. ne manquait pas dans son ensemble de ce cachet prononcé qui reporte à une époque éloignée: sa robe en reps bleu était longue par derrière, à corsage plat en pointe et à manches longues et plates; de gros boutons d'améthiste formaient son corsage ouvert au milieu, et ses manches ouvertes sur le côté du poignet. Ses souliers de satin violet et son éventail violet faisaient ressortir l'harmonie observée dans toute cette toilette.

Mme. F... portait une robe en tulle de soie à mille pois, doublé de satin rose. Un grand volant pareil, bordé d'une faveur de satin, la garnissait tout autour, et le corsage en satin rose, n'étant point couvert de tulle comme le reste de la robe, se trouvait à demi caché par une espèce de fichu de tulle à pois garni de deux rangs bordés de faveur. Les manches en satin, descendant plus bas que le coude, le couvraient par deux rangs de sabots en tulle bordé; deux bouillons de tulle séparés par un ruban rose accompagnaient

développemens que nous allons donner à l'action ne sont pas absolument conformes à ce qui s'est dit à l'audience de la part des interlocuteurs opposés, nos lecteurs peuvent être sûrs qu'ils sont pris dans la réalité des faits. Ils comprendront qu'il est certaines vérités, certains aveux que la religion du serment ne suffit pas pour arracher à des témoins qui ont plus d'un reproche à se faire.

La scène se passe le 1er juillet, dans l'étendue du chemin qui sépare la banque de France de la rue de l'Abbaye. Les personnages sont Bethdat, chef d'emploi, cheville ouvrière de l'intrigue; Bertrand, digne Bertrand de cet autre *Ma-caire*; Bertrand l'Américain, et la demoiselle Rose A., fille majeure, aimant beaucoup les gros sous, tendrement les pièces de 5 fr. et autre monnaie blanche, aimant éperdument les *jaunets*, Louis simples, Napoléons doubles sans acception de coin ou d'effigie.

La demoiselle Rose, pour des raisons à elle connues, vient de retirer de la caisse d'épargne un joli petit magot de 1,600 francs qu'elle porte précieusement dans son cabas. Elle marche d'un pied leste, toute glorieuse, comme le mulet de la fable, d'une charge si belle, ne voulant, pour beaucoup, en être soulagée. Elle arrive au Pont-des-Arts, donne ses cinq centimes au bureau, et la voilà sur le milieu du pont. Un monsieur fort bien mis, d'un âge mûr, d'un extérieur décent et carressant, l'aborde; c'est Bethdat.

Bethdat. — Il faut avouer qu'il fait bien chaud. (Rose hâte le pas.) Mademoiselle marche d'un pied leste, c'est plaisir à voir. (Rose ne répond mot.) Oh! que mademoiselle ne craigne rien! je ne suis pas homme à insulter une femme (Rose se rassure.)

Arrive Bertrand, l'Américain, en sens inverse de Rose et de Bethdat. Il les aborde au moment où tous les deux viennent de descendre de front les deux marches du pont du côté de l'Institut.

Bertrand. — Pardonnez-moi, monsieur, voici un petit bagatelle, si vous êtes *good enough* pour me conduirez à l'Abbaye. Sainte-Germain. (Il tend la main et offre une pièce de 20 fr. à Bethdat.)

Bethdat prenant la pièce et se tournant vers Rose: Voilà qui sent un *goddam* millionnaire, Dieu me pardonne, 20 fr. pour une commission! l'ambaine est bonne... Si j'osais dire à madame: Part à deux? (Rose ouvre de grands yeux et ne répond mot.)

Bertrand. — J'ai donné tout à l'heure deux tout semblables même chose, à une petite polisson pour conduisez moi-même. *It run away*, courie tout de suite *very well*.

Rose. — Oh! mais c'est fort mal... Il paraît que ce jeune étranger a beaucoup de pièces d'or, c'est une indignité de l'avoir ainsi trompé. (On marche toujours.)

Bertrand, tirant une pièce de 5 fr. à l'effigie de Louis-Philippe et la baisant avec transport. — Oh! voici une bien gentille, belle petit *money*. J'ai acheté *yesterday* deux semblables même chose à un gentleman, pour une petite comme ça *golden piece*.

Bethdat, à Rose, avec indignation. — Il faut avouer qu'il y a de fières canailles dans Paris! Abuser ainsi de l'expérience d'un anglais d'Amérique, lui acheter 10 fr. de belles et bonnes

Rose. — C'est fort mal en vérité (l'Américain fait résonner ses poches); cet étranger paraît coulé d'or (l'Américain tire deux ou trois rouleaux). Il a l'air d'avoir des sommes énormes; pauvre jeune homme.

Bertrand, baisant toujours son écu de cent sous. — Cela être une belle majesté de roi. Je voudrais en avoir une grande quantité de pièce blanches semblables de France; belle *money* grande *money*!

Bethdat. — Voyez donc un peu, si on avait pas de scrupule, quel coup de commerce.

Rose. — Oh! bien sûr, mais...

Bethdat. — J'en connais plus d'un qui dirait: «Après tout, c'est un étranger, c'est un Anglais, c'est un *goddam* qui en a plein des tonneaux.» (Bas à Rose) Ce n'est pas l'embarras, ces scélérats d'Anglais nous en ont tant pris à Aboukir, à Trafalgar! Tel que vous me voyez, madame, mon père a perdu plus de 300,000 francs avec les Anglais... Si on ne se retenait pas, ce serait une bonne revanche à prendre... (Riant avec malice, à l'insu de Rose, qui sourit en ouvrant de grands yeux). Eh! eh! le diable en tirait.

Bertrand à Bethdat. — Voulez-vous, monsieur, je vous prie être *good enough* pour me donner beaucoup de pièces blanches semblables, de même, pour ces cent, deux cents, trois cents petites jaunes grandes pas du tout?

Bethdat à Rose. — Ma foi, je me risque! Après tout, j'ai sept enfans à nourrir; les Anglais ont tout pris à mon respectable père, qui était architecte du gouvernement sur les

vaisseaux de six cents canons. Tricher un tricheur, c'est pain béni. (L'échange s'opère tout en continuant la route, pour quelques pistoles; l'Américain donne sans beaucoup compter.)

Rose. — Voilà un particulier qui me fait l'effet de ne pas connaître le prix de l'argent.

Bethdat. — Et encore moins celui de l'or. Il me dit dans sa langue qu'il a 300 tonneaux d'or au Havre. Il a vendu 20,000 nègres à la côte de Coromandel, au prix de 3000 francs la pièce, et cela seulement pour ses menus plaisirs à Paris.

Bertrand, serrant précieusement les pièces de 5 francs que vient de lui remettre Bethdat: Bien obligé, monsieur, entendez-vous, je voudrais en avoir beaucoup plus, toujours, encore, davantage.

Bethdat bas à Rose. — Tâchez donc de le retenir quelques instans, je vais chercher un millier d'écus chez moi, et dans dix minutes je suis ici. (Rose caresse son sac et dit à elle-même: 1600 et 1600 font 3200 fr.)

Bertrand, s'arrêtant tout court rue de Lille, devant un marchand de vin: Oh! qu'il faire excessivement soif à cette heure de la journée. Je donnerais deux ou trois *jaune* pour un *bottle* de *Burgundy*, ou de vin de Bordeaux.

Bethdat. — Pour un franc, vous allez avoir ici votre affaire. Entrez donc, noble étranger. (A Rose.) Il faut le régaler. Vogue la galère!

Rose, bas à Bethdat en montant l'escalier. — J'ai là de l'argent, s'il voulait faire affaire avec moi; parlez-lui en donc.

Bethdat. — Très volontiers, part à deux, si vous voulez. Amusez le un instant, je vais chercher mes mille écus. (Après un instant de réflexion.) Mais j'y pense (à voix basse); il y a tant de filous à Paris; si ces pièces étaient fausses, si j'étais volé? Prudence est mère de sûreté. (S'adresser à l'Américain.) Sir, je vous crois honnête homme; mais, si vous permettez, je voudrais bien faire vérifier votre or chez un changeur de France. L'or que vous avez est peut-être bon chez vous (à Rose: il ne faut pas le blesser), et il n'est peut-être pas bon en France.

Bertrand. — *All right*, monsieur, très *willingly*, sir, très bien, très bien. Voici mon sac d'or voici ma clé, voilà tout; allez je vous attends ici avec cette *charming* jeune dame.

Rose. — Ne soyez pas longtemps. (A part.) Dieu s'il n'allait pas revenir, emporter les doublons et me laisser seule avec l'Anglais d'Amérique!

Bethdat, revenant sur ses pas et s'adressant à l'oreille de Rose. — Si je parlais avec son magot, il y a au moins là dedans 20,000 francs en or, (Rose fait un signe d'effroi.) Oh! mais non, fiez-vous à moi, madame, entre compatriotes, c'est à la vie à la mort; dans dix minutes je suis ici. Je ne fais rien sans vous.

(Au bout de cinq minutes Bethdat est de retour l'or a été trouvé de bon aloi.)

Bertrand. — J'en être bien certaine, entendez-vous. Je l'ai apporté pleine des barriques de mon pays.

Quelques instans après, Rose, alléché par l'appât d'un sac de pièces d'or, se précipite dans un hôtel et compte ses espèces, montre un billet de banque. L'Anglais semble radieux, le sac contenant l'or que Bethdat vient de faire vérifier chez le changeur est sur la table.

Bertrand. — Pardon, mademoiselle, je vous demander pardon, entendez-vous. Je ne connais pas du tout cette *bank note*. Cet argent blanc est peut-être pas bonne du tout; je voudrais aussi moi aller le montrer faire voir à des échangeurs; vous pardonnez moi!...

Bethdat. — Parbleu! c'est chose facile. (A Rose.) Soyez sans inquiétude, madame, je ne le perdrai pas de vue. (A l'Américain.) Je vais vous conduire, gentleman; mais permettez, madame n'a pas l'honneur de vous connaître, et ce n'est pas défiance qu'elle vous prie de laisser ici votre sac, pendant que nous allons aller chez le changeur. (Bas à Rose) Il ne s'agit pas de s'entortiller dans les feux de file, comme dit l'autre; ne perdez pas le sac de rue, il contient vingt fois vos 1,600 fr. Dans cinq minutes nous sommes ici; je vais en même temps aller prendre 3,000 fr. chez moi, et nous serons de moitié dans tout.

(Bertrand et Bethdat se lèvent ensemble, ils se font de grandes politesses à la porte, ils sortent et laissent Rose pleine de confiance et les yeux fixés sur le bienheureux sac de peau à fermoir de cuivre qui contient les rouleaux d'or. Dix minutes s'écoulèrent, un quart-d'heure se passe, elle couçoit des soupçons; elle appelle le marchand de vin, lui conte son affaire, ouvre le sac à l'aide d'un couteau et trouve tout juste 5 ou 6 francs, en pièces d'un sou.)

le haut du bras. Au milieu du fichu, sur la poitrine, se détachait un cœur en turquoise entouré de diamans, auquel pendait un médaillon de cheveux, également entouré de diamans.

Nous citons cette toilette, ainsi que la précédente, comme des plus hardies en innovation rétrograde; on comprendra donc les souliers et les gants roses qui tranchaient sur cette toilette vaporeuse et transparente, et on expliquera la coiffure de madame F... Ses cheveux bruns, relevés derrière à mi-hauteur, retombaient en boucles sur l'oreille droite; ils avaient toute la recherche prétentieuse d'une coiffure de cheveux, et cependant une espèce de bonnet les accompagnait. Ce bonnet, placé tellement à gauche qu'il laissait apercevoir tout le côté droit de la tête, était en tulle pareil à la robe; un bouillon garnissait le devant dont les pates ne descendaient qu'à moitié des joues; un large ruban de taffetas rose à mille raies blanches nouait au milieu une double rosette, et deux branches de fleurs de pêcher s'échappaient de ce nœud, libres et inclinées, comme si elles eussent été posées sur un chapeau. Peut-être faut-il avoir le visage gracieux et jeune de madame F..., sa distinction avouée, pour essayer des fantaisies aussi peu connues, mais on est habitué à lui voir des modes à elle, et généralement ses modes deviennent celles de bien d'autres.

Il faut parler aussi d'une robe de satin à larges raies qui fit grand effet. Une raie blanche et une raie verte, sans aucun travail ni

impression, traversaient la jupe en biais. Cette étoffe est vraiment ancienne, et par cela même d'autant plus curieuse. La jupe s'ouvrait sur un jupon de satin blanc: les manches plates, garnies de trois rang de dentelle de soie, n'étaient pas tout-à-fait longues, et cependant ne pouvaient être appelées des manches courtes; elles laissaient l'avant-bras assez à découvert pour exiger des gants demi-longs; un bracelet s'apercevait entre la ruche du gant et la dentelle de la manche. La personne qui portait cette robe avait sur sa tête un petit chapeau en velours mouseline blanc, sous la passe duquel s'étendait une branche d'orange avec ses feuilles et ses fleurs, placée d'un côté et venant se perdre sur le front. Un éventail à riche peinture et un mouchoir garni de haute dentelle étaient remarquables par leur luxe élégant.

Deux jeunes personnes habillées exactement l'une comme l'autre, avaient des robes de mousseline claire bordées d'un ourlet sous lequel passait un ruban rose; des spencers de satin rose à manches plates, garnies au dessus du coude de deux garnitures dentelées, dessinaient leur taille qu'entourait une ceinture de satin nouée devant à longs pans; une ruche de tulle de soie terminait le haut du spencer et le bas des manches. Elles avaient des gants blancs et des souliers de satin noir, dans leurs cheveux un ruban rose noué sur le côté très-simplement.

Dénouement. — Rose, victime de sa cupidité, perd ses 1600 fr. pour avoir voulu frustrer celui qu'elle a pris pour un étranger.

Bertrand et Bethdat, qui n'en sont pas à leur coup d'essai, sont l'un et l'autre condamnés à cinq ans de prison et dix ans de surveillance.

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 octobre. (Trois heures.) — Le peu de changement de la cote de Paris était connu, le cours des Ardoins s'est assez bien soutenu. Ouvert à 48 1/2 on a traité quelques parties à ce prix, puis monté à 34 7/8 et enfin à 19 beaucoup d'argent.

Après la cote le cours de l'actif reste très-ferme à 19 argent. On a fait des éventualités de la Manufacture de tapis à 16 p. c. et des actions fermes à 18 p. c. d'avance.

Anvers, 2 heures. Ardoins 18 1/4 18 1/2 18 1/4 19 argent.

Amsterdam, 19 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/16 7/8 3/4, 5 pour cent 100 7/8 100 100 7/8, billets de chance 21 1/16 13/16 3/4, syndicat 94 7/8 95 94 7/8, société de commerce 177 1/7 1/4, Ardoins pièces de 85 liv. 21 1/8 22 1/4 1/8, dito grosse pièce 20 3/4 21 20 3/4, différée 8 1/2 5/8, brésiliens 81 3/4 82, russes 103 1/8, report sur fonds nationaux 4 1/4 4 1/2, prolongation 4 p. c. change sur Londres: cours jours 12: 05 A. 2 mois 11 1/2 1/2 A. Paris 56 9/16 A. 56 7/16 A.

Londres, 18 octobre. (Quatre heures.) — La mesure relative au dividende de la dette d'Espagne a ébranlé la confiance des spéculateurs; tous les fonds sont restés faibles et les opérations extrêmement bornées. Consolidés 88 à 1/8 (baisse 1/8), hollandais 2 1/2 p. c. 52 1/2 5/8 à 3/8 (baisse 1/4), 5 p. c. 99 à 1/4 98 3/4 99 à 98 7/8 (baisse 1/8), espagnoles active au comptant 20 5/8 49 5/8 3/4 1/4 49 à 3/8 1/8 5/8 à 1/2 (baisse 1/8), au 31 courant 20 5/8 20 à 1/8 49 3/4 1/4 1/2 1/4 3/8 4/9 à 1/2 1/4 3/4 à 3/8 (baisse 1/8), passive 5 4 1/2 4 à 7/8 (baisse 5/8), différée 7 1/2 3/4 1/2 6 3/4 à 7 1/2 (baisse 2), portugais 5 pour cent 49 3/4 à 1/2 (baisse 1/2), 3 pour cent 32 1/2 (baisse 1/2), brésiliens 78 1/4 (baisse 3/4).

Le nombre des visiteurs au Salon d'Exposition est encore si grand, que dans l'intérêt des artistes, la commission vient de demander au ministre, que la clôture en soit remise au 31 octobre. La recette faite à la porte du salon et la vente des catalogues ont produit jusqu'ici 17,000 fr. En 1833, la recette ne s'éleva qu'à 8,000 fr. environ. Les billets placés jusqu'à ce jour pour la location des tableaux, s'élevaient à près de 1,600. Des listes ont en outre été envoyées à tous les gouverneurs des provinces; et quand elles rentreront à la fin de l'exposition, elles seront probablement remplies, en sorte que dès à présent, on peut compter sur un placement total de plus de 2,000 billets. Les deux paysages envoyés de Rome par M. Verstappen, sont exposés au salon depuis hier. Aujourd'hui ou demain, on y verra aussi le tableau de M. Debieve, représentant le comte Ugolin et ses enfans dans la tour de Pise.

La nouvelle annoncée par plusieurs journaux d'un coup de couteau donné chez le sieur Latour, rue de l'Arbre, est controuvée.

LIÈGE, LE 21 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

Nous avons parlé de la nécessité de hâter la conclusion des affaires relatives à nos routes. Nous étions préoccupés de cette idée, que la somme de 6 millions, mise à la disposition du gouvernement pour la construction de routes nouvelles, pourrait être grandement entamée par les autres provinces, si nous nous laissions devancer par elles dans la discussion des questions ayant pour objet l'ouverture de nouvelles communications, ou l'amélioration de voies existantes. Nous avions pensé qu'une prolongation de la session actuelle était un moyen d'obtenir la solution des principales affaires relatives à cette matière; mais il paraît que le conseil se montre peu disposé à adopter cette résolution; et cependant ce n'est point d'ici au 29 qu'il sera possible de rien arrêter définitivement. Dans cet état de choses, nous nous rallierons à la proposition de M. Richard-Lauwarche, qui avait pour objet la convocation d'une session extraordinaire, mais nous insisterons surtout pour que l'époque de cette convocation soit rapprochée le plus possible.

Par arrêté royal du 15 octobre, la médaille d'or instituée par l'arrêté du 18 avril 1818, pour la propagation de la vaccine, est décernée, savoir:

DANS LA PROVINCE DE LIÈGE.

Simon (H.), docteur en chirurgie à Liège.
Chapuis (G. J.), chirurgien à Verviers.
Kraus (J. G.), docteur en médecine à Vaux-et-Borset.

Mademoiselle ***, qui exposait un riche trousseau, recevait une magnifique corbeille. Il y avait dans le choix des cadeaux d'usage un soin tout particulier. Les bourses, sans lesquelles les cadeaux de corbeille ne seraient pas complets, offraient des idées toutes nouvelles par leurs formes en sac, et les tissus de toutes sortes que l'on avait choisis. On en remarquait une en velours pistache brodée d'argent, et une autre en satin violet brodée en semences de perles, qui étaient de vrais bijoux. Les éventails, les épingles sortaient tout à fait de la ligne ordinaire; on avait même placé dans la corbeille de velours, qui recevait ces présents, de petits écrivains, dans lesquels se trouvaient de jolis boutons doubles pour attacher les manchettes.

Mme. Constance Aubert.

CHARADE.

Dédaignant les travaux qui charmaient son enfance;
Dès qu'aux plaisirs du monde elle a pu s'essayer,
Jeune fille, sans répugnance,
Ne se décide plus à prendre mon premier.
Mon second, quoique bref, est souvent une offense,
Qui provoque mon tout et demande rongeance.

Le mot de la dernière Enigme est SARCOPHAGE.

Lamarche (M. J. A.), id. à Verviers.
 Delsupexhe (J. M.), officier de santé à Dalhem.
 Chapelle (Ant.), sage-femme à Huy.
 Otto (N.), officier de santé à Attrin-Clavier.
 Goffin (E.), chirurgien à Esneux.

DANS LA PROVINCE DE LIMBOURG.

Leurs (G. J.), docteur en médecine à Ruremonde.
 Schorpioen (J. L.), chirurgien à Bilsen.
 Goossens (P. J.), docteur en médecine à Brée.
 Rycken (G. M.), id. à Wert.
 Knäpen (A. H.), id. à Hegthuizen.
 Dirix (Eg.), id. à Bilsen.
 Van Es (P. F.), id. à Horst.
 Vrancken (P. J.), chirurgien à Diepenbeek.
 Bamps (Ant.), docteur en médecine à Hasselt.
 Leurs (Ch. Th.), id. à Ruremonde.
 Kerkhoffs (T. L.), id. à Nuth.
 Claes (G.), id. à Loos.
 Canivet (Fr.), id. à St. Trond.
 Blamenkamp (Ch. A.), id. à Venloo.
 Hochstetbach (A.J.), chirurgien à Sittard.
 Uens (J. D.), id. à Weert.
 Gielis (J.H.), docteur en médecine à Montenaeken.
 Schnitzler (P.), chirurgien en Nieuwenhagen.
 Grisar (B.), docteur en médecine à Hasselt.
 Leurs (C.T.), id. à Ruremonde.
 Bodestaff (C.), chirurgien à Genep.
 Van Haelen (T.J.), id. à Ruremonde.
 Delabassine (J.F.), id. à Hoesselt.
 Hamelrath (J.H.S.), chirurgien à Venloo.

— L'agriculture s'est enrichie en Angleterre d'une nouvelle plante fourragère qui vient de la baie d'Hudson. Cette plante boréale a cette propriété particulière qu'aussitôt que la tige a été coupée, il en naît une autre soit du tronçon restant, soit de la racine, et qu'ainsi elle repare ses pertes pendant toute la saison. Les hivers, quelque rigoureux qu'ils soient, ne font pas périr la plante, elle continue à fournir aux animaux une substance nutritive.

Les terrains froids et humides sont favorables au développement de la nouvelle plante. Les cultivateurs anglais regardent ce végétal comme une excellente acquisition pour les éleveurs de bestiaux; ils la doivent à M. Bishop, du château de Methuen, qui s'attache particulièrement à la culture des herbes fourragères.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS.
 Addition à la séance d'hier.

M. Cloes a fait un second rapport sur la revendication des droits de propriété de la province à l'édifice du palais. Il entre dans toutes les explications propres à éclairer le conseil sur la somme des avantages et des inconvénients qui doivent être la conséquence de cette revendication. Conclusions: qu'il y aurait lieu d'aller en revendication, mais de s'aboucher préalablement avec le gouvernement, afin d'arrangement s'il y a lieu. La députation permanente serait chargée de la négociation, et le conseil prendrait une résolution définitive dans sa session prochaine.

Séance du 21 octobre.

La séance est ouverte à 9 heures 3/4.
 Lecture est donnée de diverses propositions.
 Les plus importantes sont celle de M. Delfosse, relative à l'achèvement du canal de la Meuse à la Moselle, et celle de M. Dumouéau, qui demande que la députation prenne les mesures nécessaires pour donner plus d'instruction aux enfants indigènes. — Renvoyé à la commission.

On donne ensuite lecture d'une requête de M. Waseige, contre le projet de route du quai de la Sauvenière à St. Laurent. — Renvoyé à la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de M. Destri-vaux. Les voici :

1° Il ne sera statué sur aucune demande de subsides pour construction de routes, jusqu'à ce qu'il ait été dressé un exposé général de toutes celles dont la construction dans la province est considérée comme utile.

2° Cet exposé contiendra l'énonciation des différents parcours de ces routes, des liaisons qu'elles ont ou peuvent avoir entre elles.

La dépense présumée de chacune sera établie avec autant de précision que possible.

Il sera indiqué au tableau, si des sociétés particulières se lient avec la province, et à quelles conditions.

Et enfin il sera avisé aux moyens d'obtenir du gouvernement une part équitable et proportionnée aux besoins et aux sacrifices de la province, dans la répartition des 6 millions.

La formation du tableau ci-dessus énoncé, sera confiée aux soins de la députation permanente qui s'adjointra à cet effet M. l'ingénieur des ponts et chaussées, et s'environnera de tous les renseignements qu'elle jugera convenables.

Le rapport général et détaillé sera imprimé et distribué, soit un mois au moins avant la session ordinaire du conseil, soit 15 jours au moins avant une session extraordinaire plus rapprochée; si le conseil juge nécessaire de le solliciter du gouvernement.

M. Boussemart s'oppose à la partie des conclusions relatives à un ajournement absolu; il croit qu'on pourrait immédiatement prendre une résolution sur les projets de routes les plus urgents, à l'aide des renseignements à donner par M. l'ingénieur. D'ailleurs le gouvernement, dans la distribution des six millions, aura égard aux sacrifices que feront les provinces; il ne faut sous aucun rapport, risquer de demeurer en arrière des autres localités du royaume, ni sous celui de l'activité, ni sous celui des sacrifices à faire.

M. Nicolay appuie ces considérations, il cite plusieurs constructions dont on pourrait s'occuper immédiatement.

M. Ernst fait remarquer qu'il y a une fin de non recevoir, tendante à ce que le conseil ne s'occupe maintenant d'aucune demande de subsides pour les routes. Il soutient la nécessité de prendre connaissance des affaires de routes qui lui sont dévolues. Il cite à ce sujet l'affaire du subside pour le chemin de halage de Charvoile aux Augustins. Il finit par demander qu'il soit admis à développer les motifs d'utilité de la route d'Abel.

M. Destri-vaux défend les conclusions de son rapport. Il pense que ce serait un privilège que de voter maintenant un subside pour la route d'Abel. Il faut examiner tous les projets, si l'on veut s'occuper aujourd'hui de celui qui est relatif à la route d'Abel.

La discussion se prolonge. MM. Scronx et Ernst échan-gent diverses observations.

M. Destri-vaux défend de nouveau les conclusions de son rapport: il approuve la proposition de M. Richard-Lamarche pour une convocation extraordinaire du conseil. Il dit qu'il y a nécessité pour la province de s'assurer la part qu'il lui revient dans les six millions, affectés à des constructions de route. Par la proposition de M. Richard nous attendrions ce résultat.

M. Nagelmackers: On a proposé cet amendement: ne seront point comprises dans les conclusions du rapport de M. Destri-vaux, les routes dont la construction et les plans sont arrêtés par le gouvernement et dont les travaux ont été adjugés. Je vais le mettre aux voix.

— L'amendement n'est point appuyé.

M. Nagelmackers: Je vais mettre aux voix la première partie du rapport.

« Il ne sera statué sur aucune demande de subside pour construction de routes, jusqu'à ce qu'il ait été dressé un exposé général de toutes les routes. »

Cette première partie des conclusions du rapport est adoptée à une grande majorité.

M. Richard: Je voudrais que l'on informât le gouvernement que la province est disposée à faire un emprunt pour construction de routes, et cela dans la vue d'obtenir sur la somme de six millions, mise à sa disposition, un subside d'autant plus élevé.

M. Destri-vaux appuie cette proposition.
 Une discussion s'engage sur la question de savoir si la proposition de M. Richard est un amendement ou une proposition nouvelle.

M. Nagelmackers: On fait la proposition suivante: communication sera donnée de la présente délibération au gouvernement, et de l'intention où est la province de faire, par elle-même, les sacrifices de nature à lui assurer la part qui lui revient dans le subside de six millions.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.
 M. Nagelmackers fait la proposition que la somme de 191,000 fr. versée pour le canal de Mactrecht à Bois-le-Duc, soit consacrée aux travaux publics dans la province, ainsi que d'autres sommes demeurées disponibles sur les exercices antérieurs.

M. Scronx fait remarquer que l'adoption de la proposition de M. Nagelmackers tranche la question de savoir si les 191,000 fr., dont il s'agit, appartiennent réellement à la province. Il entre dans quelques autres considérations.

M. Bellefroid appuie l'opinion de M. Scronx. Il pense qu'on devrait prendre du temps pour aviser aux moyens de s'assurer une juste part dans le subside de six millions.

M. Destri-vaux défend la proposition de M. Nagelmackers. Il pense que son adoption, qui ne tranche point la question des 191,000 frs. réclamés, rendra le gouvernement plus facile, plus accommodant, quand il saura l'emploi qu'on veut faire de la somme revendiquée par la province.

M. Nagelmackers dit que M. Destri-vaux a parfaitement saisi sa pensée. Il déclare être prêt à faire les modifications nécessaires à sa proposition.

M. Dubois pense que dans l'incertitude où l'on se trouve quant à la propriété des 191,000 fr., il se pourrait que le gouvernement, ne regardant point cela comme sacrifié, que la province serait disposée à faire pour s'assurer une part convenable dans les six millions votés par la loi du 2 mai. Voilà pourquoi il propose de fixer un chiffre de 150,000 fr.

M. Cloes croit que la proposition de M. Nagelmackers serait contraire aux conclusions de la commission chargée d'examiner l'affaire des 191,000 fr.

M. Nagelmackers modifie ainsi en substance son amendement: Le gouvernement sera informé que la somme de 191,000 francs réclamée, plus les 72,000 francs disponibles, seront consacrés à des constructions de routes. Ceci ne serait point encore la mesure des sacrifices de la province, elle pourrait prendre d'autres dispositions pour les augmenter. Dans le cas où par impossible on repousserait les réclamations pour la première somme de 191,000 francs, la province avisait à d'autres moyens pour s'assurer la part qui lui revient dans les six millions.

M. Bellefroid pense que la rédaction de l'amendement de M. Nagelmackers laisse supposer que l'on doute de la justice des réclamations de la province, quant à la somme versée pour le canal de Bois-le-Duc.

M. Nagelmackers dit qu'il ne tient aucunement à la rédaction de sa proposition; que l'assemblée pourra la rédiger comme il lui plaira. C'est sur le fond qu'il appelle l'attention de l'assemblée.

M. Davignon, qui remplace M. Nagelmackers, donne lecture de la proposition en discussion. Il fait remarquer que son honorable collègue a déclaré que c'était indépendamment de tout autre moyen, qu'il proposait l'emploi des 191,000 fr. du canal, et des 72,000 frs. disponibles sur les précédents exercices.

La discussion continue toujours sur la question de rédaction.
 M. Davignon donne lecture d'une rédaction de MM. Scronx et Bellefroid. Elle est à peu près ainsi conçue: On demandera au gouvernement l'autorisation d'employer à des constructions de route, les 191,000 fr. déjà perçus pour le canal de Bois le Duc, et les sommes additionnelles qu'on percevra de chefs plus les 72,000 frs. restés disponibles; si sera informé que la province est disposée à s'assurer par d'autres moyens encore sa part au subside de six millions, et que dans le cas où l'autorisation ne serait point accordée, la province y suppléerait par d'autres moyens.

M. Delfosse pense que ce n'est point avec les sommes dont on a parlé jusqu'ici, qu'on satisfait aux besoins de nos routes. Il demande qu'on combine les deux amendements en délibération dans ce qu'ils ont de plus large; il est vrai, dit-il, que le gouvernement accordera une somme proportionnée à celle que la province de Liège donnera elle-même; il faut donc se montrer très disposé à faire des sacrifices considérables.

M. Davignon présente un sous-amendement ainsi conçu: « On informera le gouvernement qu'on emploiera en construction de routes les sommes perçues depuis 1830, pour le canal de Bois-le-Duc, et celles qui perçoivent du même chef, plus toutes les sommes disponibles sur les exercices précédents. »

Cet amendement est adopté à l'unanimité, sauf rédaction.
 (Il résulte toutefois de la discussion que l'assemblée n'a point entendu borner la part des sacrifices que la province serait disposée à faire.)

L'assemblée passe au vote de la seconde partie des conclusions du rapport de M. Destri-vaux. — Elles sont adoptées à la presque unanimité.

M. Nagelmackers: L'ordre du jour serait la proposition de M. Richard pour demander une session extraordinaire destinée à l'examen des affaires de routes; mais je crois que le budget doit avoir la priorité.

M. Delfosse combat cette opinion.
 L'assemblée décide ensuite qu'on s'occupera immédiatement de la proposition de M. Richard.

M. Richard-Lamarche la développe. Il y a une nécessité urgente de faire connaître au gouvernement les routes les plus nécessaires à la province; la somme des sacrifices qu'elle serait disposée à faire pour obtenir la plus grande part possible dans le subside des six millions, et cela dans le plus bref délai, si on ne veut arriver après les autres provinces, et alors qu'une bonne partie du subside serait déjà employée. Il fait aussi remarquer que si on se borne à la session ordinaire de juillet, ce sera toute une année de perdue. M. Richard propose donc d'avancer d'un mois la session extraordinaire, et demander qu'elle ait lieu au mois de février prochain.

M. Nagelmackers consulte l'assemblée pour savoir si l'on veut s'occuper d'urgence de la proposition. — Le conseil vote l'urgence à l'unanimité.

M. Delfosse: Avant de fixer l'époque de la session extraordinaire, il faudrait savoir quand le travail de M. l'ingénieur sera prêt.

M. Richard: M. l'ingénieur m'a dit que ce travail existait.

M. Delfosse: Encore faut-il en avoir l'avis officiel.

M. Dubois: On pourrait décider aujourd'hui le principe qu'il y aura une session extraordinaire, sauf à en fixer l'époque d'ici à deux ou trois jours.

Plusieurs membres échan-gent diverses observations.
 On décide à l'unanimité qu'il y aura une session extraordinaire, le bureau s'enquerra auprès de l'ingénieur, de la question de savoir si son travail sera prêt pour le mois de février ou de mars, et le conseil fixera alors l'époque de sa réunion.

M. Richard développe la proposition relative à la confection d'une carte routière de la province, par les soins de l'ingénieur.
 Après une assez longue discussion, on décide que l'ingénieur sera consulté sur cette affaire par le bureau.

L'ordre du jour appelle le développement de la proposition relative à la déviation de la route de Liège à Dinant par Ciney.

M. Destri-vaux fait remarquer que ce développement devient inutile par suite de l'adoption des conclusions de son rapport.

On décide que les pièces relatives à cette affaire seront déposées au greffe.

On appelle la discussion de la demande d'un subside pour la construction du quai de halage des Augustins.

M. Bellefroid pense qu'on doit discuter cette demande, malgré l'adoption du rapport de M. Destri-vaux: il s'agit ici d'un fond spécial qui ne peut être détourné de sa destination.

L'assemblée consultée, renvoie la discussion de la demande à la session prochaine.

On renvoie également à la session prochaine la prise en considération de la demande d'un subside pour la route de Dolhain sur la rive gauche de la Vesdre.

On remet à demain la discussion du budget.
 La séance sera ouverte à neuf heures et demie.

CIRQUE DE M. LOISSET.

MM. Adolphe, l'Hercule, et Moty, le jongleur, donneront demain samedi une représentation à leur bénéfice. Tous les autres écuyers de la troupe de M. Loisset se sont empressés, dans cette occasion, d'offrir leur concours aux deux artistes bénéficiaires.

Les amateurs peuvent donc compter sur la soirée la plus brillante que le cirque ait donnée jusqu'à ce jour.

L'Hercule a probablement réservé toutes ses forces pour cette représentation; c'est demain, sans doute, qu'il accomplira quelques travaux dignes de son nom, et ses deux amis les centaures Félix et Gauthier, ne voudront point rester en arrière, et se montreront plus prodigieux que jamais.

Le Clown de la troupe, qui efface les Mazurier, les Klichnigs et tous les individus désossés que nous avons vu se métamorphoser en lézard, en crapaud, en tortue, a sans doute réservé aussi pour demain, quelques-uns de ses meilleurs tours. Enfin la merveille de la troupe, Mlle. Kenebel, cette Taglioni à cheval, dansera sur un parquet mouvant d'un pied carré, porté sur le dos d'un coursier rapide, avec une légèreté, un aplomb et une grâce sans pareilles.

En voilà certes bien assez pour attirer la foule, à la représentation de MM. Adolphe et Moty; aussi ne parlerons-nous pas des autres miracles de force, d'agilité et de grâce dont le cirque sera témoin demain, nos colonnes seraient envahies, et cette fois même l'affiche monstre de M. Loisset aura peine à suffire.

FERS ET FORGES.

Saint-Dizier, 12 octobre. — On parle de marchés passés avec la province à un taux si élevé que nous nous dispenserons d'en faire mention, parce que personne n'y croit. On obtient facilement les demi roches à la houille au prix de 435 fr. pour Paris. Les fontes anglaises qui valaient à Rouen 29 f. les 200 kil. au 15 septembre dernier, avec tendance à la hausse étaient le 3 octobre en pleine voie de hausse. Ce métal était offert sur la place à 26 f.; les acheteurs paraissent peu empressés. On cite une opération de 300 ton. traitée à 26 50 pour livrer jusqu'à la fin de décembre avec 4 1/2 p. c. d'escompte. On annonce que les fontes de la Franche Comté qui étaient aussi à 29 fr. 70 kil. sont actuellement en baisse.

Saint-Etienne, 10 octobre. — Fers. Cet article a subi depuis quelque temps une augmentation considérable, due principalement à la rareté du combustible et à sa cherté; cotes comme suit:

Fers laminés 1^{re} classe, 38 fr. les 100 kil.; 2^e 40; 3^e, 43; 4^e 46; 5^e 50; verges de Bourgogne, 53 verges ordinaire, 83; fers de Bourgogne ou bois marchand gros, 54; pesme pour canons, 70; beziote pour canons, 70, tôle laminée, 70; cercles laminés; 61; aciers de Rivestre, 42 fr. le ballon; 2^e 38, aciers G. A. pour tailleurs, 44; rubans laminés. 67.

CIRQUE OLYMPIQUE

DE
 M. BAPTISTE LOISSET,
 AU MANÈGE PLACE ST-PIERRE,

SAMEDI 22 OCTOBRE 1836,

GRANDE ET EXTRAORDINAIRE REPRÉSENTATION
 AU BÉNÉFICE DE M. ADOLPHE ET MOTY.

Abonnement suspendu.

Comme la représentation d'aujourd'hui est à notre bénéfice nous prenons la liberté d'y inviter le public bienveillant de Liège et ses environs. L'accueil flatteur que nous recevons à chaque représentation, nous fait espérer que nous serons honorés d'une société nombreuse, nous ferons tous nos efforts, ainsi que nos collègues, pour rendre cette soirée, une des plus agréables et des plus satisfaisantes.

ADOLPHE. — MOTY.

La première représentation de

LA POLONAISE OU LA COMTESSE DE PLATER,

Grande scène historique avec des combats et évolutions, Mme. Brown remplira le rôle de la Polonaise, se battra avec plusieurs cosaques, et prendra plusieurs attitudes de victoire; cette scène se termine par de GRANDES MANŒUVRES DE LANCIERS, commandées par M. Adolphe.

OTHELLO, OU LE MAURE VENISE.

D'après le drame de Shakspear, exécuté par M. Leollier.

M. Moty aura l'honneur de faire ses exercices extraordinaires et jonglera avec des boulets de canon de 24, 30 et 40 livres, au grand galop.

Danses et attitudes exécutées par Mlle. Kenebel.

LE PAS DE DEUX CHALS.

Plusieurs autres pièces et scènes toutes nouvelles dont les affiches donnent le détail.

N. B. On pourra se procurer des cartes pendant le jour chez M. Lemmens, au café des Deux Fontaines, et au manège.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 23 octobre 1836. — La 1^{re} représentation du 3e mois d'abonnement. La 4^{me} représentation de L'ÉCLAIR, opéra-comique en 3 actes, musique d'Halévy. — La 1^{re} représentation de la reprise de MATHILDE ou la JALOUSIE, comédie-vaudeville en 3 actes de MM. Bayard et Laurencin. — La MARQUISE DE PRÉINTAILLE, vaudeville en un acte de MM. Bayard et Dumanoir.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRANDE SALLE A JUPILLE. Il y aura BAL dimanche et lundi, 23 et 24 courant, à l'occasion de la fête.

A VENDRE UN BEAU TILBURY presque neuf. S'adresser à M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 251

MESSAGERIES

PASQUET BRIARD, PLACE VERTE A LIEGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour. 258

A LOUER DE SUITE UNE BELLE MAISON avec beau JARDIN, située à Liège, quai d'Avroy. S'adresser à M. RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 175

A VENDRE DE GRÉ, A GRÉ UNE FERME d'origine patrimoniale, très-bien bâtie, couverte en ardoises, avec environ soixants trois bonniers de prés, jardins et terres labourables, sise en Hesbaye. S'adresser pour tous renseignements à M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 194

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

On DEMANDE une NOURRICE. S'adresser rue Vinave-d'He, N. 606. 249

GRILLE EN FER BATTU, De deux mètres et demi de longueur. Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

VENTE D'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES.

De droit, théologie, littérature, poésie, piété, histoire, science, voyages et d'anciens manuscrits. Qui aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, n. 452, le jeudi 27 octobre 1836, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribuera à partir du 20 courant. 219

VENTE D'UN BEL ET CONSIDERABLE MOBILIER,

A CHAUDFONTAINE. Mardi et mercredi, 25 et 26 octobre 1836, à 10 heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, les enfans ROUMA feront VENDRE par le ministère de M. BIAR, notaire à Liège, tout le mobilier garnissant leur Hôtel à Chaudfontaine, consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, lits, matelas, bois de lit, rideaux, tables, chaises, glaces, horloges, pendules, toilettes, batterie de cuisine, services à café; 50 services de table, grandes cuillers à soupe, poivriers et moulinets en argent; linges de table et autres, etc. etc.

Le dernier jour on vendra un cheval hongre propre à tout usage, âgé de 7 à 8 ans, une belle et bonne vache, une voiture dite demi-fortune, deux charrettes, une charrue, harnais et autres attirails de labour, ainsi qu'une quantité d'outils d'armurier. — ARGENT COMPTANT. Les personnes connues pourront obtenir un crédit de six mois, moyennant caution. 175

RÉADJUDICATION DES BARRIÈRES NEUTRES ET COMMUNES.

MARDI 25 octobre 1836, à onze heures du matin, à la Maison Blanche, il sera procédé pardevant MM. les délégués des gouvernements belge et prussien, d'après les mêmes clauses et conditions du dernier bail à la réadjudication des barrières de la Maison Blanche, de Montzen et de Baelen, établies sur les routes neutres et communes, commençant le 1er janvier 1837.

Cette réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux. Le cahier des charges, d'après lequel il sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et à la régence royale prussienne à Aix-la-Chapelle. A Liège, le 6 octobre 1836. 170

A VENDRE une COLONNE en PIERRE DE TAILLE, Chaussée St. Gilles, N. 542 8me. 237

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1837 savoir:

1° Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures précises de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.

2° Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir. 65

AVIS.

Il sera procédé, le 25 de ce mois, à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre à partir du 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre inclus de la même année.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication. A Liège, le 10 octobre 1836.

AVIS.

Il sera procédé le 22 octobre prochain, à midi, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement et d'équipement ci-après désignés, nécessaires aux corps de l'armée, pendant l'exercice 1837, à faire confectionner dans la maison de détention de Vilvorde, savoir:

- 1er. lot. Schakoterie. 2me. lot. Passementerie en laine et en fil. 3me. lot. Brosses et peignes. Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance. A Liège, le 7 octobre 1836.

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.

Le MERCREDI, 26 octobre 1836, à 10 heures précises du matin, à la requête de M. DECHAMPS-LEFEBVRE, rentier à Liège et par le ministère de M. Flechet, notaire, à Warsage, il sera procédé à la vente d'environ 250 arbres de haute futaie, consistant en BEAUX CHÊNES, BOULEAUX, CERISIERS et AULNES, croissants au bois dit: grand Bovenhout, commune de Fouron le Comte, dans les coupes exploitées en 1835 et 1836 à la droite du chemin qui tend de Fouron le Comte à Cattenrot.

On se réunira chez le sieur Gilles Theelen, cabaretier, à Schophem, commune de Fouron le Comte, et la vente se fera au pied des arbres. A CREDIT.

Les expériences concluentes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances impériales et royales, attestent l'efficacité et les avantages de ce SIROP DE JOHNSON. Qui guérit les BRONCHITES, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en calmant le mouvement lésionnel du COEUR, en stimulant les NERFS et en tonifiant les URINAIRES. 1, rue Eschmation, à Paris, et dans chaque ville.

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes délicates. Seul approuvé par deux rapports de l'Académie Royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brevets accordés à M. de LANGRENIER. Prix: 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP PATE d'ARABIE

pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enrôtemens, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. UN dépôt est établi à Liège rue pont d'Isle, à l'arbre d'or n° 831, chez M. Froidhise, fils. 920

VILLE DE LIEGE.

Les Bourgmestre et Echevins, mettront en adjudication, le mardi 25 de ce mois, à midi, les ouvrages à exécuter pour la construction d'un hangar sur un terrain adjacent à l'entrepôt de l'Administration des accises.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la commune. Liège, le 21 octobre 1836.

Garde Civique.

Les bourgmestre et échevins, invitent les gardes désignés pour le service du 1er ban, qui auraient acquis des droits à l'exemption depuis leur désignation, et ceux des 2me. et 3me. ban qui par leur âge auraient droit à la radiation définitive et voudraient les faire valoir devant le prochain conseil cantonal, à se faire inscrire avant le 25 novembre à leur bureau militaire depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, afin d'être compris dans la liste à rédiger pour opérations de 1837, en conformité de l'instruction ministérielle du 21 décembre 1831.

La formation de cette liste ne pouvant être ajournée au-delà du terme indiqué ci-dessus, la régularité du travail exige que les réclamations tardives soient remises à l'année suivante.

Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville, pour que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance. A l'Hôtel-de-Ville, le 12 octobre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 19 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Paris, Oct 19. Columns include 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. D. ac. 5 p.c.', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belg. Emp. 1831', 'Banque de Belg.', and values.

LONDRES, LE 18 OCTOBRE.

Table of exchange rates for London, Oct 18. Columns include '3 p.c. consolidés', 'Bel. em. 1832 C.D.', 'Holl. Dette active', 'Portugais, 5 p.c.', 'Id. 3 p.c.', 'Espagne. Cortés', 'Différées', 'Russie', 'Brésil. Emp. 1834', and values.

AMSTERDAM, LE 19 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, Oct 19. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2 p.c.', 'Différée', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P.-B.', 'Russie, H. et C.', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne. L. R. 500f.', 'Lots de rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito grad.', 'Dette différ.', 'nouv.', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.', and values.

ANVERS, LE 20 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Antwerp, Oct 20. Columns include 'Anvers. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Poloc. Lots fl. 300.', 'de fl. 500.', 'BRÉSIL. P. à L. 1821', 'ESPAG. Emp. 1834', 'D. dif. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.', and values.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations. Columns include 'Amst., c. jours', 'Rotterdam, Idem', 'Paris, Idem', '2 mois', 'Lond. pr. Estr. c. j.', '2 mois', 'Ham. pr. 40 HB. c. j.', '2 mois', 'Bruxelles et Gand', and values.

BRUXELLES, LE 20 OCTOBRE.

Table of exchange rates for Brussels, Oct 20. Columns include 'Dette active', 'Emp. R. fin cour.', 'Emp. de 30 mill.', 'Emp. dec. v. 1832', 'Act. Société Gén.', 'So. de Com. de cyr.', 'Ban. de Belgique', '20. du c. de S.-O.', 'S. Hauts-Four.', 'Banq. lone.', 'S. du Cha. Flenn.', 'Wasmé-Hornu.', 'Solessin.', 'Société nationale.', 'Levant de Flenn.', 'Charb. d'ongrée.', 'Sars-Longchamps.', 'Chemin de fer.', and values.

VIENNE, LE 12 OCTOBRE.

Métalliques, 103 3/8. — Actions de la banque, 1344 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 20 OCTOBRE.

Le koff hanovrien Die Hoffnung, ven. de St-Petersbourg, ch. de diverses marchandises. — Le koff hanovrien Vrouw Catharina, ven. de Carolinensiel, ch. d'orge. — Le koff hanovrien Antina, ven. de Rostock, ch. de graine de colza.

MARCHÉ DE LIEGE, DU 20 OCTOBRE 1836.

Table of market prices for Liege, Oct 20. Columns include 'Froment vieux, l'hectolitre', 'Froment nouveau, l'hectolitre', 'Seigle vieux, id.', 'Seigle nouveau, id.', and values.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.